

## ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS 64

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2020

#### Présents :

##### *Au titre des membres actifs :*

- Gérard JULIEN, Président,
- Patrick NANCY, Trésorier,
- François COLLET, Secrétaire, (en visioconférence),
- Nicole CATUHE, membre du Bureau,
- Chantal MORNET-PERIER, administratrice (en visioconférence).

##### *Au titre des membres associés :*

- Danièle FILLION, (en visioconférence),
- Jean-Michel BALEIX, premier adjoint au maire de Lescar (en visioconférence),
- Stéphane TOUSTOU et Clarisse JOHNSON LE LOHER, représentant la ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (en visioconférence),
- Caroline DAMAR, représentant l'Agence Régionale de Santé (en visioconférence).

#### Excusés :

- Yves SOLANS, Vice-Président,
- Annick MAUPEU, membre du Bureau (procuration à P. NANCY),
- Valérie ARROCENA, administratrice (procuration à G. JULIEN),
- Lucette GUILLONNEAU, Présidente d'honneur (procuration à N. CATUHE),
- Patrick SAVARY, administrateur,
- Michel COUAILLIER, vice-président.

#### Assistaient également à la réunion :

- Arnault GIMENEZ, Directeur de l'Association,
- Anne-Laure LAPORTE, membre titulaire du CSE,
- Faustine CESCAU MAILLARD, membre suppléante du CSE,
- Isabelle PORTE, comptable du cabinet C et D, représentant le Commissaire aux comptes (en visioconférence).

#### Élection du Bureau

Le Président rappelle que le Bureau doit être renouvelé après chaque assemblée générale et indique que tous les membres sortants sont candidats à leur renouvellement, avec une seule modification, Patrick NANCY et Yves SOLANS souhaitant permuter leurs fonctions.

Le Bureau est alors élu, à l'unanimité, dans la composition suivante :

- Gérard JULIEN, président,
- Michel COUAILLIER, vice-président,
- Patrick NANCY, vice-président,
- Yves SOLANS trésorier,
- François COLLET, secrétaire,
- Lucette GUILLONNEAU, présidente d'honneur,
- Nicole CATUHE,
- Pierrette GABORIAUD,
- Annick MAUPEU.

#### Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 9 juillet 2020

Le Président donne lecture de ce compte rendu, qui était annexé à la convocation à la présente réunion. Il ne suscite aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

### Point sur la situation financière 2020

Le Directeur présente une projection des résultats de l'exercice 2020, qui se caractérise par une baisse des charges, principalement les services extérieurs (9 104 € de moins qu'en 2019) et plus encore les frais de personnel (- 36 952 €), en suite notamment du départ de Michel MOLINA. Cette baisse des charges résulte d'une politique à la fois volontariste et contrainte (diminution des recettes), le Président soulignant cependant, en contre-point, que l'association a procédé ou va procéder à des recrutements pour assurer des missions nouvelles (intervention en matière d'habitat à la demande de la Communauté de communes du Haut-Béarn, suivi des populations bénéficiant du RSA social à la demande du Département).

Les produits ont un peu augmenté, en raison de l'augmentation des « prestations de services » (+ 18 513 € : interventions pour la Communauté de communes du Haut-Béarn et pour celle des Luys en Béarn, suivi des bénéficiaires du RSA professionnel, droits sur la vidéo sur la scolarisation). Les concours de l'Etat sont en faible diminution (- 1 532 €), la perte des aides du CNASEA étant compensée par celles attribuées pour l'intermédiation locative. La subvention du Département augmente un peu (+ 2 032 €), grâce à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le suivi des collégiens. Les subventions des communes et communautés de communes ou d'agglomération baissent de 4 200 € et celles de la CAF de 5 775 €.

Au total, les charges diminuant de 16 438 € et les recettes augmentant de 10 43 €, le résultat est excédentaire de 31 966 €. Cet excédent pourra être utilisé pour financer des travaux d'aménagement des combles du siège pour disposer de bureaux supplémentaires, pour un coût estimé de 40 000 à 50 000 €.

I.PORTE fait observer que le résultat est également dû à 15 000 € d'indemnités journalières versées en raison de la Covid, (ce qui présente, par hypothèse, un caractère tout à fait exceptionnel).

Rebondissant sur la question de l'intermédiation locative, le président rappelle la difficulté à obtenir des logements de la part des bailleurs sociaux. Il indique qu'il a été proposé que la commission loi DALO, saisie par les gens du voyage demandeurs d'un logement social, prescrive à tel organisme HLM de proposer un logement, mais cette solution n'apparaît pas satisfaisante car la commission examinera les demandes sans « filtre », alors que l'association ne sollicite les organismes HLM que pour les familles qu'elle estime être effectivement aptes à prendre à bail un logement.

### Budget 2021

Le directeur présente le projet de budget 2021, lequel intègre une contribution de 17 000 € de la Communauté de communes du Haut-Béarn pour l'étude sur l'habitat, une subvention de 16 330 € du Département et de 3 763 € de la CAF au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le suivi des collégiens. Pour le reste, l'hypothèse retenue est un maintien des concours financiers, notamment les subventions, le budget étant au total équilibré à 664 907 €, niveau quasi identique à celui de 2020.

Le directeur ajoute que pour une meilleure visibilité sur ses financements, l'Association souhaiterait conclure des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les collectivités.

J-M. BALEIX indique que la prévision de subvention de la ville de Lescar lui paraît raisonnable, même si on ne peut la considérer comme acquise.

Le Directeur rappelle que l'Association domicile plus de 1 000 personnes sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées, cet effectif ayant sensiblement augmenté ces dernières années alors que la subvention de la communauté est restée stable. Le Président ajoute que la domiciliation par l'Association représente une économie conséquente pour les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) des communes concernées, une étude ayant chiffré le coût de la domiciliation par les CCAS à un niveau assez élevé.

S. TOUSTOU indique qu'il est difficile pour la Communauté de faire mieux. Il dit que celle-ci a par ailleurs des attentes fortes dans le domaine de la scolarisation et demande un bilan détaillé du Programme de Réussite Educative.

C.JOHNSON LE LOHER indique qu'elle est très impliquée sur la question de la scolarisation, car elle présidait le conseil consultatif du Programme de Réussite Educative. Elle confirme la forte attente de la Communauté d'agglomération sur ce sujet et souligne l'importance du travail accompli par la communauté éducative. Elle fait valoir que les gens du voyage sont un public particulier, mais qu'il requiert une approche plus globale. Le Président lui répond que l'association bataille depuis longtemps en ce sens et a notamment obtenu que la scolarisation figure dans les engagements des bénéficiaires du RSA.

A l'issue de cette discussion, le budget 2021 est adopté à l'unanimité.

### Orientations 2021

Le Directeur présente les principales orientations retenues pour l'année à venir, savoir la prévention du décrochage scolaire (dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt évoqué supra), le développement d'une activité

d'écrivain public et la dématérialisation numérique de l'accueil du Centre social, l'aménagement de bureaux dans les combles (évoqué supra également), la reprise des activités collectives -si la situation sanitaire le permet - , le diagnostic en matière d'habitat pour la Communauté de communes du Haut-Béarn et le lancement de l'évaluation des deux contrats de projets 2019-2022 du Centre Social et de l'Espace de Vie Sociale.

D.FILLION demande des précisions sur l'étude pour la Communauté du Haut-Béarn. Le Directeur expose qu'elle a été sollicitée après le renouvellement des instances de cette Communauté, celles-ci ayant été saisies par les gens du voyage eux-mêmes. L'étude concerne plusieurs sites accueillant des gens du voyage, ces sites posant, entre autres, des problèmes de qualification (aire de passage, aire d'accueil, terrain familial...) et étant plus ou moins dégradés et détournés de leur fonction originelle (stockage de ferraille...). La Communauté a demandé à l'association un diagnostic et des propositions d'actions. Le Président ajoute que faute de suivi, ces différents sites souffrent également de surpopulation et sont en voie de bidonvilisation, avec des risques sanitaires, des impayés...Il met en avant l'exemple du site de Soeix, qui, comptant initialement cinq emplacements, en nécessiterait douze aujourd'hui.

#### Questions diverses

S. TOUSTOU fait savoir que la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées a été relancée pour l'extension du site du Clos des Lys à Idron et que, conséquemment, l'Association va être saisie du dossier. Il fait aussi savoir que la Communauté a été interpellée par le pasteur MEDOU pour l'aménagement d'un lieu de culte sur le site de la Barrière Verte et qu'une réunion sera organisée à ce sujet, sachant que le terrain appartient au Département.

F. CESCOU MAILLARD fait état de l'absence d'alimentation en eau et électricité sur ce dernier site. S. TOUSTOU rappelle que ceci relève de la compétence du Département. Le Président fait valoir que ce site est occupé sans droit ni titre et qu'y réaliser des aménagements confortera la situation des gens du voyage qui s'y sont installés.

S. TOUSTOU annonce des travaux d'aménagement d'un parking, d'une aire de jeux et d'un terrain de pétanque sur le site des Merisiers en janvier prochain.

Le Directeur rappelle le souhait de l'Association de conclure une convention avec la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et les CCAS concernés pour la domiciliation, car la précédente convention est parvenue à expiration. Il donne l'exemple d'un Lonsois qui, à la suite de l'incendie de sa maison, a sollicité la domiciliation alors qu'il ne fait pas partie de la communauté des gens du voyage. S. TOUSTOU fait part de son accord pour élaborer une convention simple et précise.

Plus aucune question n'étant posée, le Président clôture la séance.

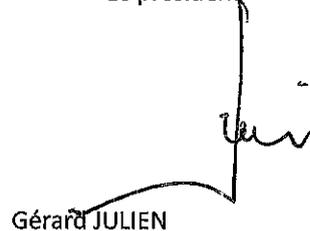
A Billère, le 18/12/2020

Le Secrétaire



François COLLET

Le président



Gérard JULIEN